**Elections communales et provinciales du 13 octobre 2024**

**Formulaires spéciaux mis à disposition des partis politiques pour leurs dépenses électorales - Déclaration de l'engagement du parti en matière de dépenses électorales**

Déclaration écrite par laquelle les partis politiques s’engagent, lorsqu’ils font la demande d’un numéro de liste régional en vue du renouvellement des conseils provinciaux, communaux et de secteur, à déclarer leurs dépenses électorales, à joindre à cette déclaration d’origine des fonds et à communiquer ces données dans les trente jours des élections au Président du Tribunal de Première Instance de Namur

Les Députés wallons, chargés de déposer la proposition d’affiliation de listes visée à l’article L4142-26 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d’obtenir notamment un numéro d’ordre commun lors des élections du …. pour le renouvellement des conseils provinciaux et communaux, sont mandatés par le parti politique

(*indiquer ici le sigle du parti et sa dénomination complète*) pour, au nom de celui-ci, formuler les engagements visés à l’article L4131-1 du même Code, à savoir :

le parti politique

(*n’indiquer ici que le sigle du parti*) s’engage à déclarer ses dépenses électorales, à joindre à cette déclaration une déclaration d’origine des fonds, à enregistrer l’identité des personnes physiques qui ont fait des dons de 125 euros et plus, et à communiquer ces données dans les trente jours des élections au président du tribunal de première instance de Namur.

Fait à …………………………………………………………..…., le ……………………………..

…………..

(*Noms et signatures*)